

COMMENT MOBILISER LES RESSOURCES DES ACTEURS AFIN DE FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE PLUS RAPIDE ET PLUS ADEQUATE DES MINEURS EN SITUATION D'ABSENTEISME OU DE DECROCHAGE SCOLAIRE ? VERS UN REFERENTIEL COMMUN

Résumé de la recherche-action

1. Historique de la recherche-action

Il y a près de trois ans, à l'initiative du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) et de Monsieur Pedro Véga, conseiller de l'Aide à la jeunesse de l'arrondissement de Liège, des acteurs issus de la Province de Liège se sont réunis autour du même constat : « (...) un certain nombre de situations de jeunes en décrochage scolaire se résolvent mal par manque de concertation et de cohérence entre acteurs concernés (...) » (Baudart citée par Polson, 2008), qu'ils soient issus du secteur de l'Enseignement, de l'Aide à la jeunesse ou encore de la Justice.

Une commission fut créée mais, malheureusement, ne perdura pas. En effet, cette lourde tâche demandait un investissement constant que le conseiller de l'Aide à la Jeunesse ne pouvait offrir étant donné ses nombreuses missions au sein du service.

C'est ainsi que l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse s'est vu confier le pilotage d'une recherche-action visant la création d'un protocole facilitant les interactions entre les différents services, sur base d'un travail exploratoire réalisé par Madame Liliane Baudart. Cette problématique n'étant pas propre aux acteurs de l'arrondissement de Liège, la recherche eut également comme objectif de s'étendre aux arrondissements de Mons, Huy et Verviers. En effet, les acteurs de terrain de ces trois arrondissements éprouvaient également le besoin de se concerter et d'échanger pour optimiser la cohérence de leurs actes.

2. Participants

Au sein des quatre arrondissements furent réunis les acteurs suivants :

Les agents des centres PMS, Les médiateurs scolaires, les chargés de mission des commissions zonales d'inscription, les équipes des service d'accrochage scolaire, les équipes mobiles, le SAJ / le Conseiller de l'aide à la jeunesse, le SPJ / le Directeur de l'aide à la jeunesse, les équipes des services d'aide en milieu ouvert, le Parquet « Jeunesse et Famille » et le criminologue chargé de l'absentéisme au sein du parquet, les directions d'enseignement des trois réseaux d'enseignement et les C.P.A.S.

Soit plus de 200 acteurs réunis régulièrement autour de la problématique.

3. Méthodologie

Un recueil d'informations au travers d'analyses de document ayant trait à la problématique : ouvrages concernant le décrochage et la pratique de réseaux, décrets, circulaire et tous textes légaux auxquels sont soumis les acteurs concernés.

Des entretiens ponctuels auprès d'acteurs spécifiques pouvant nourrir, par leur expérience de terrain, diverses questions étant apparues lors des réunions.

Les réunions de travail itératives de praticiens : plus de 30 réunions ont eu lieu sur l'ensemble des 4 arrondissements :

- Les réunions dites « hétérogènes » ou « mixtes »

Composées d'acteurs des sphères scolaire, sociale et judiciaire, ces rencontres nous paraissaient propices aux échanges et à la découverte de l'« Autre ». Lors de ces réunions, l'objectif était de faire « rebondir » les acteurs sur une problématique spécifique concernant le décrochage scolaire et/ou l'absentéisme.

Afin que les différents intervenants se positionnent par rapport à une série de problématiques, nous avons opté pour les entretiens de groupe semi-structurés sur base d'un questionnaire ainsi que pour l'analyse collective d'une formalisation du pré-projet de protocole d'intervention. Lors d'une séance, pour favoriser les interactions et valider les choix, nous avons utilisé un système de boîtier de votes électroniques¹.

- Les réunions dites « homogènes » ou « par sphère »

Parallèlement aux commissions « hétérogènes » propres aux 4 arrondissements, nous avons mis sur pied des commissions dites « homogènes » composées d'acteurs de même sphère (Sociale, Enseignement, Judiciaire). Les acteurs des arrondissements de Liège, Huy et Verviers étaient rassemblés lors de ces commissions « homogènes ». Pour des raisons pratiques (distance géographique), les acteurs montois n'ont pu échanger avec eux.

Ces rencontres ont enrichi notre récolte d'informations dans le sens où certaines problématiques étaient d'autant plus approfondies qu'elles concernaient chaque intervenant participant à la réunion. A noter que certains aspects déontologiques et décrets étant identiques pour une grande partie des acteurs présents, les « mises à niveau » n'étaient pas nécessaires, ce qui permettait une entrée rapide dans le « vif du sujet ».

Lors de ces rencontres, nous avons proposé aux intervenants des entretiens semi-structurés sur base de questionnaires afin de faire émerger leurs réalités de terrain et d'aboutir à une série de recommandations en vue du protocole d'intervention.

4. Forme du Protocole

Le document final produit par l'ensemble des participants se présente comme suit :

- La première partie reprend essentiellement l'historique du protocole, la méthodologie de la recherche-action, un inventaire précis des partenaires détaillant leurs rôles, missions et cadre légaux, la question déontologique et les procédures formelles en vigueur ;
- La seconde partie présente une proposition détaillée d'un dispositif de collaboration permettant aux acteurs concernés de mettre rapidement en œuvre une action

¹ L'équipe de la DGIE tient à remercier l'Unité de Soutien Logistique et de Recherche du Système Méthodologique d'Aide à la Réalisation de Tests (USLR SMART) de l'Université de Liège pour le prêt de ce matériel dans le cadre de cette recherche-action.



concertée (illustrée par plusieurs schémas), des recommandations (voir ci-dessous) et une proposition pré-opérationnelle de protocole d'intervention entre les intervenants des sphères scolaire, sociale et judiciaire ;

- La troisième partie répertorie les coordonnées des principaux acteurs issus des quatre arrondissements ;
- La partie « Annexes » contient un ensemble organisé de « bonnes pratiques » et de pièges à éviter, collationnées dans les différentes commissions organisées lors de la recherche et pouvant servir de base de travail pour les futures commissions qui verraient le jour.

Le tout formant, en soi, un référentiel commun pour l'ensemble des acteurs

5. Synthèse du dispositif proposé

Le dispositif propose tout d'abord 3 outils d'aide à la décision (ces outils doivent encore être affinés) pour tout acteur qui serait confronté à une demande de prise en charge d'un jeune en décrochage ou en absentéisme.

Outil 1 : qui devrait permettre d'identifier rapidement avec quel(s) partenaire(s) collaborer en fonction des problématiques identifiées chez le jeune.

Outil 2 : Qui permet d'identifier rapidement avec quel(s) acteur(s) une vigilance sur les aspects déontologiques doit être mise en œuvre.

Outils 3 : Qui permet de se référer rapidement aux « bonnes pratiques » et « pièges à éviter » concernant les acteurs avec qui la collaboration va avoir lieu.

La mise en place d'un dispositif particulier de prise en charge

Une fois les acteurs concernés par la problématique identifiés, les acteurs de terrain sont invités à créer un dispositif ponctuel laissé à leur appréciation (sans préjudice des règles propres à leur mission). Cependant la Partie 2 détaille quelques conseils importants :

- Identifier rapidement qui conduit la démarche, quels sont les objectifs, quel est le plan de mise en œuvre ?
- Garder des traces et formuler les « bonnes pratiques » mises en œuvre ;
- S'en référer à la commission mixte locale (voir ci-dessous) en cas de problème.

La mise en place de commission mixte locale (généralement par bassin scolaire)

Cette commission représentant les acteurs concernés a pour mission de :

- réguler l'ensemble du dispositif général d'un point de vue organisationnel voire relationnel ;
- réguler, à la demande, les dispositifs particuliers de prise en charge ;
- valider les bonnes pratiques identifiées par les acteurs locaux pour les verser dans le protocole (voir ci-dessous) ;
- organiser des actions visant l'amélioration des collaborations entre acteurs ;
- évaluer le fonctionnement général du dispositif local sur base de critères précis.

La Partie 2 propose également des recommandations de bon fonctionnement pour ces commissions.

La mise en place éventuelle (pour les grands arrondissements) d'une commission générale d'arrondissement réunissant les différentes commissions locales.



La mise en place d'un dispositif centralisateur via un site Web

Ce dispositif centralisateur pourrait :

- Tenir à jour le protocole qui se veut évolutif ;
- Tenir à jour le répertoire des acteurs par zones permettant de savoir rapidement à qui s'adresser suivant la localisation du cas ;
- Collationner et mettre en lignes « les bonnes pratiques » validées par les différentes commissions (tout en les contextualisant)
- Proposer les outils 1,2 et 3 en version informatique tout en les affinant
- Permettre la consultation du protocole, des rôles, missions, cadre légal, procédures à respecter etc.

6. Recommandations pour optimiser la suite de la mise en place du dispositif

Les résultats de la recherche-action n'ont pas pu être validés dans leur totalité par l'ensemble des acteurs. Une recherche-action doit pouvoir se poursuivre sur le long terme afin de vérifier avec les acteurs si les choix posés ont été les bons et permettre les incontournables et souhaitables régulations pour mener un processus à maturité.

Les outils en particulier n'ont pas pu être testés et améliorés sur base des propositions des acteurs. Les « bonnes pratiques » sont issues des acteurs et, bon nombre d'entre elles, nous sont parvenues également en fin de recherche. Elles devraient, pour bien faire, être revues dans leur ensemble pour être validées par les acteurs. Nous invitons d'ailleurs les différentes commissions qui verraient le jour à commencer leur travail par l'approbation de ces « bonnes pratiques ».

Les neuf mois de cette recherche-action ont été trop courts en vue d'assurer un minimum de garanties pour que la dynamique visée s'implémente et se pérennise. Le commanditaire est témoin que déjà les acteurs concernés par cette phase de recherche réclament une suite de l'accompagnement. Nous ne pouvons qu'émettre de nettes réserves quant à une utilisation de type « politico-administrative » du présent travail sans une implication plus en avant des acteurs. Nous invitons vivement les autorités concernées : La Communauté française (Enseignement et Aide à la Jeunesse), Le Ministère de la justice, Les Provinces et Communes à faire en sorte que cette recherche-action puisse être prolongée par le suivi de l'implémentation du protocole et par l'élargissement à d'autres arrondissements. Condition indispensable pour garantir les chances de réussite à large échelle et sur le long terme. Il importe également, pour les mêmes raisons, que la dynamique préconisée dans le présent ouvrage puisse trouver « son pilotage institutionnel » neutre, si possible.

Il importe vraiment, pour l'ensemble des personnes qui ont investi cette recherche-action (acteurs et chercheurs), que si des moyens sont dégagés pour pérenniser et développer le dispositif décrit dans cet ouvrage, ils soient consacrés à la maintenance du dispositif plutôt qu'à la création de postes de « référents accrochage ». A l'analyse, il serait en effet plus efficient de développer un ou deux postes à la maintenance du protocole via un site web (mise à jour des données, implémentation des nouvelles « bonnes pratiques » entre autres). Par ailleurs, les services qui prendraient en charge l'intendance et le suivi journalier des commissions mixtes locales pourraient se voir attribuer un budget pour assurer cette maintenance sans pour autant devoir créer des postes spécifiques.

Actuellement (noté lors du dernier comité d'accompagnement destiné à l'approbation du travail de recherche):

- les quatre arrondissements s'organisent et veulent être consolidés dans la dynamique de mise en place du protocole ;

Protocole « accrochage scolaire »

Unité de Didactique Générale et Intervention Educative (DGIE) – Université de Liège

Commande de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse



- les acteurs, le comité d'accompagnement de la recherche-action et l'équipe de recherche souhaitent la poursuite du travail via une phase d'expérimentation ;
- suite à la phase d'expérimentation et de régulation, les conclusions devraient faciliter la rédaction d'un futur décret.

Protocole « accrochage scolaire »

Unité de Didactique Générale et Intervention Educative (DGIE) – Université de Liège

Commande de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse